



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

# COMMUNE DE VENCE

MODIFICATION N°1 DU PLAN DE PREVENTION  
DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES RELATIF  
AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN APPROUVE LE  
10 NOVEMBRE 2005

## DOSSIER MIS A DISPOSITION

### Annonces légales

MARS 2016

PRESCRIPTION DU PPR : arrêté du 15 janvier 2016

Mise à disposition du public du : 29 mars 2016 au 3 Mai 2016

APPROBATION DU PPR :

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
ET DE LA MER

SERVICE EAU – RISQUES

022067



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Nice, le 21 JAN. 2016

Direction Départementale des Territoires  
et de la Mer des Alpes-Maritimes

Service Eau – Risques

Affaire suivie par : Olivier Castillon

☎ : 04.93.72.74.18

✉ [olivier.castillon@alpes-maritimes.gouv.fr](mailto:olivier.castillon@alpes-maritimes.gouv.fr)

📁 : Olivier\PPR Vence\Prescription

Le Directeur Départemental des Territoires et  
de la Mer des Alpes-Maritimes

à

Monsieur le directeur d'Eurosud  
Service annonces officielles  
208 route de Grenoble BP 231  
06287 Nice cedex 3

**Objet :** Prescription de la modification n°1 du plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPR) de mouvements de terrain sur la commune de Vence.

**Réf. :**

**PJ :** 1 avis de publicité

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir insérer l'avis ci-joint dans la rubrique « annonces légales » du journal NICE MATIN.

Je vous saurais gré de bien vouloir m'adresser ensuite, dans les meilleurs délais, avec la note de frais, un exemplaire du journal contenant l'insertion précitée.

Le chef du pôle Risques  
Philippe RIBOLLET

# AVIS

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

-----

COMMUNE DE VENCE

## PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

L'établissement de la modification n°1 du plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles de mouvements de terrain a été prescrit par arrêté préfectoral du 15 janvier 2016 sur le territoire de la commune de Vence.

La direction départementale des territoires et de la mer est chargée d'instruire et d'élaborer la modification du plan.

L'arrêté est consultable en mairie de Vence, au siège de la métropole Nice côte d'azur et à la direction départementale des territoires et de la mer – service Eau-Risques / pôle Risques - au centre administratif départemental à Nice.

Pour toute information concernant l'élaboration de cette modification du PPR, il convient de se rapprocher de la DDTM - pôle Risques, ou de la contacter à partir de son site internet (<http://www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr/>).

AVIS ADMINISTRATIFS

**PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES  
COMMUNE DE VENCE**

**AVIS  
PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLAN DE PREVENTION  
DES RISQUES NATURELS DE MOUVEMENTS DE TERRAIN**

L'établissement de la modification n°1 du plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles de mouvements de terrain a été prescrit par arrêté préfectoral du 15 janvier 2016 sur le territoire de la commune de Vençe et de la mer - service Eau-Risques / pôles Risques - au centre administratif départemental à Nice

La direction départementale de la mer et de la mer est chargée d'instruire et d'élaborer la modification du plan. L'arrêté est consultable en mairie de Vençe, au siège de la métropole Nice Côte d'Azur et à la direction départementale des territoires et de la mer - service Eau-Risques / pôles Risques - au centre administratif départemental à Nice

Pour toute information concernant l'élaboration de cette modification du PPR, il convient de se rapprocher de la DDTM - pôles Risques, ou de le contacter à partir de son site internet (<http://www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr>).

VIE DES SOCIÉTÉS

**IRS PARTENAIRES**  
[www.irsparthenaires.com](http://www.irsparthenaires.com)

AVIS

Suite à l'annonce parue le 7/01/2016 concernant la société AGST CONSULTING, il convient d'ajouter :

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par mandataire dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts.

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : Chaque action donne droit à une voix.

La société sera immatriculée au RCS de Grasse.

Nous recommandons à nos annonceurs de bien vouloir être assez aimables de répondre aux lettres courtoisement rédigées ou, si cela leur est matériellement impossible, de renvoyer à leurs correspondants les documents ou photos qui auraient pu leur être confiés. En répondant, ne pas omettre d'indiquer le numéro de l'annonce.

AVIS D'APPELS



**VILLE DE NICE**

**AVIS D'APPEL PUBLIC  
A LA CONCURRENCE**

**ARTICLE 1 - Désignation et adresse de la collectivité : VILLE DE NICE - 06384 NICE Cedex 4**

**ARTICLE 2 - Mode de passation :** Convention d'occupation du domaine public communal avec mise en concurrence préalable.

**ARTICLE 3 - Objet de la mise en concurrence :** la présente mise en concurrence concerne l'autorisation d'occuper le domaine public, avec droits exclusifs, au vu de l'exploitation d'un snack buffet buvette au palais des sports Jean Bouin (3<sup>ème</sup> étage) à Nice.

**ARTICLE 4 - Caractéristiques essentielles de la convention**

**Redevance annuelle d'occupation du domaine public :** elle est composée d'une part fixe (avec un plancher de 17 000 €), et d'une part variable de 1 % du chiffre d'affaires annuel HT de l'exploitation, avec un plancher de recouvrement annuel de 1 000 €. Les candidats feront des propositions sur le montant de la part fixe de la redevance annuelle dont le plancher est fixé à 17 000 €.

**Durée de la convention :** la convention entrera en vigueur le 3 novembre 2016. Elle est conclue pour une durée d'un an, renouvelable deux fois, pour une durée d'un an chaque fois, par tacite reconduction.

**Lieu d'exécution :** commune de Nice.

**ARTICLE 5 - Contenu du dossier de candidature :** Le dossier de candidature comporte :

- un avis d'appel public à la concurrence,
- un règlement de consultation avec annexe (attestation sur l'honneur),
- un projet de convention valant cahier des charges,
- une formule d'offre,
- une annexe technique.

Conditions de retrait du dossier de consultation et de remise des dossiers de candidatures : Le dossier de candidature pourra être retiré auprès de la Mairie de Nice (DRICEF Gestion Administrative du Domaine Public Occupations du Domaine Public Concurrentielles 37 avenue Foch 3<sup>ème</sup> étage 06384 - NICE Cedex 4 Tél. : 04 97 13 27 49 ou 04 97 13 23 89. Et également sur le site internet de la ville de Nice [www.nice.fr](http://www.nice.fr) / votre mairie / démarches en ligne autres services en ligne / occupations du domaine public à vocation économique).

Les modalités de remise des dossiers de candidature sont précisées à l'article 6 du règlement de consultation.

**LES DOSSIERS DE CANDIDATURE DOIVENT ETRE ENVOYES AU DEPOSE A LA MEME ADRESSE POSTALE**

**UNITE MONETAIRE :** L'unité monétaire est l'EURO.

**ARTICLE 6 - Date limite de réception des dossiers de candidature :** Le 1er mars 2016 à 16h00

**ARTICLE 7 - Critères d'attribution**

Critère montant de la redevance : montant de la part fixe de la redevance annuelle proposé par le candidat (le plancher est fixé à 17 000 €)

Ce critère sera évalué à concurrence de 70 % dans le cadre du jugement des offres après classement de celles-ci.

**Critère diversité et développement durable :** Ce critère sera examiné à concurrence de 30 % dans le cadre du jugement des offres.

Il est composé de trois sous critères :

- 1<sup>er</sup> sous critère : diversité des produits proposés aux usagers, pour valeur 40 %

Le candidat précisera le nombre de produits différents qu'il s'engage à proposer à sa clientèle dans chaque catégorie ci-dessous. Il les listera et indiquera leur prix de vente

- boissons chaudes
- boissons froides
- salades
- sandwiches et snacks divers chauds/froids
- plats salés
- desserts

2<sup>ème</sup> sous critère : valorisation des produits biologiques, pour valeur 30 %

Le candidat proposera sur sa carte des produits écoproduits issus de l'agriculture biologique. Il devra fournir le nombre d'ingrédients biologiques utilisés, leur provenance (identification du fournisseur), et les lister précisément.

Le montant de préparations sans précision des ingrédients biologiques utilisés est insignifiant.

Les produits fins porteurs de la certification bio pourront être également identifiés et listés.

3<sup>ème</sup> sous critère : utilisation de produits éco-citoyens, pour valeur 30 %

Le candidat fournira un état prévisionnel indiquant le pourcentage de produits éco-citoyens utilisés pour l'entretien et le nettoyage de son établissement, par rapport au total des produits utilisés.

Le candidat insère ces produits.

**ARTICLE 8 - Informations complémentaires** Toute demande écrite concernant la mise en concurrence peut être adressée à la ville de Nice - Occupations du Domaine Public Concurrentielles - par courrier ou courriel

([reglementation.espace@ville-nice.fr](mailto:reglementation.espace@ville-nice.fr)), jusqu'à 10 jours maximum avant la date limite de réception des dossiers de candidature. La réponse sera alors transmise à l'ensemble des candidats sous 8 jours.

**DELAI DE VALIDITE DES OFFRES :** 180 jours, à compter de la date limite de réception des dossiers de candidatures.

**Date d'envoi à la publication :** le 26 janvier 2016



**MOUGINS  
AVIS D'APPEL PUBLIC  
A CONCURRENCE**

**1 - POUVOIR ADJUDICATEUR :** M. Melis ou son Adjoint délégué MAIRE DE MOUGINS - Service des Marchés Publics CS61000 - 06251 Mougins Cedex Tel. 04 92 92 28 25 Fax 04 92 92 59 59 Courriel [marches@villedeougins.com](mailto:marches@villedeougins.com)

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques

**2 - OBJET DU MARCHÉ**

Description : Fourniture et livraison de pièces détachées neuves toutes marques, accessoires et équipements standards, maintenance, réparation, dépannage et contrôle technique de l'ensemble du parc roulant de la ville de Mougins - 2<sup>ème</sup> relance des lots 1 à 5 du marché FS 15033

Type de marché : Fourniture et Service

Lieu d'exécution : 06250 Mougins

**Caractéristiques principales :** Fourniture et livraison de pièces détachées neuves toutes marques, maintenance et réparation des véhicules de moins de 35t du parc roulant de la ville de Mougins.

**Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :** Références à la nomenclature européenne (CPV) : 50111000-6 "Services de gestion, de réparation et d'entretien de parc de véhicules"

Les prestations du présent marché sont regroupées sous les codes CPV suivants :

Lot 1 : 34300000-0 "Pièces détachées et accessoires pour véhicules et moteurs de véhicules" Lots 2 à 11 50112000-3 "Services de réparation et d'entretien de véhicules"

**Prestations divisées en lots :** DU1

Lot 1 : Fourniture et livraison de pièces détachées neuves pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes - Montant maximum annuel HT : 50 000 €

Lot 2 : Maintenance et réparation de véhicules de moins de 3,5 tonnes de marque CITROEN - Montant maximum annuel HT : 15 000 €

Lot 3 : Maintenance et réparation de véhicules de moins de 3,5 tonnes de marque RENAULT - Montant maximum annuel HT : 10 000 €

Lot 4 : Maintenance et réparation de véhicules de moins de 3,5 tonnes de marque FIAT - Montant maximum annuel HT : 10 000 €

Lot 5 : Maintenance et réparation de véhicules de moins de 3,5 tonnes de marque FORD - Montant maximum annuel HT : 10 000 €

Lot 6 : Maintenance et réparation de véhicules de moins de 3,5 tonnes de marque ISUZU - Montant maximum annuel HT : 10 000 €

Lot 7 : Maintenance et réparation de véhicules de moins de 3,5 tonnes de marque IVECO - Montant maximum annuel HT : 10 000 €

Lot 8 : Maintenance et réparation de véhicules de moins de 3,5 tonnes de marque RENAULT VEHICULE UTILITAIRE - Montant maximum annuel HT : 10 000 €

Lot 9 : Maintenance et réparation de véhicules de moins de 3,5 tonnes de marque OPEL - Montant maximum annuel HT : 10 000 €

Lot 10 : Maintenance et réparation de véhicules de moins de 3,5 tonnes de marque PEUGEOT - Montant maximum annuel HT : 10 000 €

Lot 11 : Maintenance et réparation de véhicules de moins de 3,5 tonnes de marque SCARAB - Montant maximum annuel HT : 10 000 €

**Variantes / Options :** Non

**Durée du marché :** Le marché est conclu pour un an à compter de la date de notification de l'ordre de service prescrivant son exécution. Il pourra être reconduit par période de un an sans toutefois que sa durée totale puisse excéder quatre ans.

**Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la candidature :** La Française

**Unité monétaire utilisée :** l'euro

**Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :** Oui

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : Non

**III - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE** Cautionnement et garanties exigés Voir prescriptions du Règlement de consultation.

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les régissent :** Ressources propres de la collectivité. Paiement par mandat administratif selon les règles de comptabilité publique. Délai global de paiement de 30 jours conformément à l'article 98 du Code des Marchés Publics, modifié par décret n°2006-1355 du 19/12/2006 - art. 33

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaires du marché :** Groupement solidaire.

**IV - CONDITIONS DE PARTICIPATION**

**Critères de sélection des candidats :** Voir art. 45 du CMP et prescriptions du règlement de Consultation Situation Juridique - références requises Voir art. 45 du CMP et prescriptions du règlement de Consultation

**Capacité économique et financière** Voir art. 45 du CMP et prescriptions du règlement de Consultation

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :** Voir art. 45 du CMP et prescriptions du règlement de Consultation

**Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :** Voir art. 45 du CMP et prescriptions du règlement de Consultation

**Marché réservé :** Non

**V - PROCEDURE**

**Type de procédure :** Appel d'offres ouvert passé selon les articles 10, 33 et 57 à 59 et 77 du CMP

**Publications antérieures concernant le présent marché :** ou BOAMP n° 156-16-713 du 07-07-2015 BOAMP n° 2015-5 108-305 du 01-09-2015 NICE MATIN n° 76911 du 31/08/2015

**Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :** FS 16/03

**Date limite de réception des offres :** Le 3 mars 2016 à 16h

**Date d'envoi de l'avis au JOUE concernant le présent marché :** Le 22 janvier 2016

**Délai minimum de validité des offres :** 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous

1 - La prix des fournitures : 70 %

2 - Le valeur technique jugée notamment au regard de la pertinence du mémoire justificatif qui devra impérativement répondre aux demandes énoncées dans l'article 4 du règlement de consultation : 30 %

Une adresse électronique ne sera pas exigée.

**Modalité d'obtention du dossier de consultation** Remis gratuitement Par voie électronique sur le site Internet <http://www.marches-accusés.fr>

**Conditions de remise des offres :** Les plis seront remis, sous enveloppe, soit par la poste recommandée avec accusé de réception, soit contre récépissé à l'adresse suivante : Mairie de Mougins SERVICE DES MARCHES PUBLICS 330, Avenue de la Plaine - 06250 MOUGINS. Ou par voie électronique sur le site Internet <http://www.marches-accusés.fr>

**V - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES** Juridiction compétente en cas de recours : Tribunal Administratif 33, boulevard Franck Pilette - 06300 NICE Tél. 04.92.04.13.13 / Fax 04.92.55.78.91 Courriel : [greffe-ta-nice@juradm.fr](mailto:greffe-ta-nice@juradm.fr)

**Introduction des recours :** Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours : Référé pré-contractuel : possible jusqu'à la signature du marché; Référé contractuel : 1 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution, 6 mois à compter de la signature du contrat pour les marchés qui n'ont pas fait l'objet de la publication d'un avis d'attribution. Recours pour excès de pouvoir : 2 mois à compter de la publication ou notification de la décision concernée.

**Date d'envoi de la publication :** Le 22 janvier 2016

AVIS DE CONCOURS



**OUVERTURE DE CONCOURS EXTERNES**

« Le Ministère de la défense recrute, au titre de l'année 2016, par voie d'un concours externe,

- Des ingénieurs d'études et de fabrications (catégorie A), niveau II
- Des techniciens supérieurs d'études et de fabrications (catégorie B), niveau III
- Des techniciens supérieurs (catégorie B), niveau III

d'études et de fabrications de 2<sup>e</sup> classe (catégorie B), niveau III

« Les dates de limite de retrait du dossier d'inscription est fixée au 8 février 2016, à 12 heures, heures de Paris

La date limite d'inscription est fixée au 11 février 2016, cachet de la poste faisant foi

Pour connaître les spécialités ouvertes, les modalités d'inscription, les dates et la nature des épreuves, se connecter sur le site internet des concours de ministères de la défense : [www.concours-civile.defense.gouv.fr](http://www.concours-civile.defense.gouv.fr)

**Keno** LUNDI 25 JANVIER 2016

5 16 21 23 27 28 37 39 40 41  
42 43 45 48 49 55 57 59 62 70

**JOKER+** 3 360 884

**X 2**

**EDU** 3 8 14 16 17 18 19 24 32 35  
36 39 50 52 53 56 57 62 64 69

**JOKER+** 8 684 224

**LOT6** LUNDI 25 JANVIER 2016

4 10 12 34 41 3

5 BONS NUMEROS & Bonus spécial	Aucun gainant.	Aucun gainant.
5 BONS NUMEROS	387	1 694,00 €
4 BONS NUMEROS	19 962	9,70 €
3 BONS NUMEROS	284 842	4,80 €

**Gainants gagnants** 380 597 gagnants à 2 € remboursés.

**8 684 223**

**14 000 000 €\***

**nice-matin**

OFFREZ DE LA VISIBILITE A VOS MARCHES PUBLICS

**EUROSUD COMMUNICATION**

04 93 18 71 49  
[legales@nicematin.fr](mailto:legales@nicematin.fr)

Conformément à l'arrêté du ministre de la Culture et de la Communication (NORM : MCE1327120A) le prix de la ligne de référence des annonces légales, tel que défini à l'article premier, est fixé pour l'année 2015 au tarif de base de 4,15 € HT pour les Alpes-Maritimes

022319



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Nice, le 01 JUIN 2016

Direction Départementale des Territoires  
et de la Mer des Alpes-Maritimes

Service Eau – Risques

Affaire suivie par : Olivier Castillon

☎ : 04.93.72.74.18

✉ olivier.castillon@alpes-maritimes.gouv.fr

📁 : Olivier\PPR Vence\Prescription

Le Directeur Départemental des Territoires et  
de la Mer des Alpes-Maritimes

à

Monsieur le directeur d'Eurosud  
Service annonces officielles  
208 route de Grenoble BP 231  
06287 Nice cedex 3

Objet : Prescription de la modification n°1 du plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPR) de mouvements  
de terrain sur la commune de Vence. Avis n°2

Réf. :

PJ : 1 avis de publicité

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir insérer l'avis ci-joint dans la rubrique « annonces légales » du  
journal NICE MATIN.

Je vous saurais gré de bien vouloir m'adresser ensuite, dans les meilleurs délais, avec la note de frais, un  
exemplaire du journal contenant l'insertion précitée.

Le chef du ppr Risques  
Philippe COUJLET

## AVIS

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

-----  
COMMUNE DE VENCE

### PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

L'établissement de la modification n°1 du plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles de mouvements de terrain approuvé le 10 novembre 2005 a été prescrit par arrêté préfectoral du 15 janvier 2016 sur le territoire de la commune de Vence.

La direction départementale des territoires et de la mer est chargée d'instruire et d'élaborer la modification du plan.

L'arrêté est consultable en mairie de Vence, au siège de la métropole Nice Côte d'Azur et à la direction départementale des territoires et de la mer – service Eau-Risques / pôle Risques - au centre administratif départemental à Nice.

Pour toute information concernant l'élaboration de cette modification du PPR, il convient de se rapprocher de la DDTM - pôle Risques, ou de la contacter à partir de son site internet (<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/>).

## AVIS D'APPELS

**AVIS**  
Nom et adresse officiels de l'organisme éditeur - Syndicat des Vins Côtes de Provence - RN 7, Pont d'Argens - 83400 Les Arns sur Argens

Courriel : contact@edg-cotede-provence.com

Objet du marché : Marché de travaux pour la restauration des berges de l'Argens sur environ 85 m.L. à Pont d'Argens - Arc-sur-Argens

Date limite de réception des offres : 31 mars 2016, à 12 heures

Adresse auprès de laquelle le DCE complet peut être retiré : nicolas.duboisbenange@entagroup.com

## AVIS D'ATTRIBUTION

**AVIS D'ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OUVRIER**

Nom de l'organisme qui passe le marché : VAR AMÉNAGEMENT DÉVELOPPEMENT Tour l'Albatros Rue d'Enricastebaux B.P. 1406, 83056 TOULON CEDEX.

Mode de passation : Procédure librement définie selon les dispositions des articles 10 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 et du décret n°2008-1334 du 17 décembre 2008 pris pour application de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005

Objet du marché : Maîtrise d'œuvre pour la restauration des locaux commerciaux de la rue Sémard à Toulon

Mission de maîtrise d'œuvre pour la livraison brute des locaux commerciaux de la rue Pierre Sémard à Toulon, détenus par la société Var Aménagement Développement après travaux de restauration intérieure, reprise de façades et fermatures des vitrines commerciales

Critères d'attribution :

- Prix des prestations : 40 %
- Délais : 30 %
- Méthodologie : 30 %

Date d'attribution du marché : 23 février 2016

Nombre d'offres reçues dans les délais : 3

Titulaire du marché : Equipe Jean-Luc Coulomb / LOGIC Eludes / O'nR Ingénierie / Christophe CAPAROUS (socio) dont Monsieur COULOMB est le mandataire.

M. COULOMB Jean-Luc La Corvetta B - Avenue du Port de Pétaisane 83000 Toulon - Tél : 04.94.03.06.2

## AVIS D'ENQUÊTES

MINISTÈRE DES ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE  
CANTON DE MOUGINS

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE  
COMMUNE DE MOUGINS

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

OBJET : PROJET DE DÉCLARATION DE PROJET N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MOUGINS

Par arrêté n° 2016/121 du 17 février 2016, le Maire de Mougins a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de déclaration de projet n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Mougins pour une durée de 32 jours, du lundi 7 mars 2016 au jeudi 7 avril 2016 inclus.

La déclaration de projet n° 1 emportant mise en compatibilité du P.L.U. permet d'adapter les règles d'urbanisme afin de permettre la réalisation d'un projet d'intérêt général comportant un campus Sport-Santé, des logements en mixité sociale et le premier parc communal.

A cet effet, M. Claude PELLISSIER a été désigné par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nice comme commissaire enquêteur titulaire et M<sup>me</sup> Marie-Claude CHAMBOREDON a été désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cibles et parapheés par le commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie de Mougins dans les locaux des Services Techniques, Service Urbanisme 330, avenue de la Plaine, siège de l'enquête publique, du lundi 7 mars 2016 au jeudi 7 avril 2016 inclus, les jours habituels d'ouverture au public, de 8 h à 13 h et de 14 h à 16 h.

Le public pourra prendre connaissance du projet de déclaration de projet n° 1 et consigner ses observations sur un registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante du 7 mars au 7 avril 2016 :

- Monsieur Claude PELLISSIER  
Commissaire Enquêteur (déclaration de projet n° 1 du P.L.U.)  
Mairie de Mougins - 72, chemin de l'Horizon - CS 81000 - 06251 MOUGINS cedex  
Ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [enqueteurpublique@viladomougins.com](mailto:enqueteurpublique@viladomougins.com)

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la Mairie de Mougins dans les locaux des Services Techniques Service Urbanisme - 330, avenue de la Plaine, les :

- Mardi 15 mars 2016 de 8 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h,
- Mercredi 23 mars 2016 de 8 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h,
- Samedi 2 avril 2016 de 8 h à 13 h,
- Jeudi 7 avril 2016 de 13 h 30 à 17 h.

Il est précisé que le projet de déclaration de projet n° 1 du P.L.U. a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Il a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale mentionné à l'article L.121-12 du Code de l'Urbanisme joint au dossier d'enquête publique.

L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur le Maire de Mougins - Service de l'Urbanisme (Tél. : 04.92.92.56.10)

La commune a acquis un délai d'un mois à compter de la date de la clôture de l'enquête pour transmettre à Monsieur le Maire de la Commune de Mougins l'exemplaire du dossier de l'enquête déposée en Mairie, accompagné des registres et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif.

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la Mairie de Mougins, dans les locaux des Services Techniques Service Urbanisme 330, avenue de la Plaine, aux jours habituels d'ouverture au public, de 8 h à 13 h.

Au terme de l'enquête, la décision pouvant être adoptée est l'approbation de la déclaration de projet n° 1 emportant mise en compatibilité des règles du P.L.U. L'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation de la déclaration de projet n° 1 du P.L.U. est le Conseil Municipal de la Commune de Mougins.

Le présent avis est publié dans les journaux « Nice-Matin » et « L'Avant Côte d'Azur » ainsi que sur le site Internet de la Commune de Mougins ([www.mougins.fr](http://www.mougins.fr)). Il est également affiché au Centre Administratif, Services Techniques (Service de l'Urbanisme) et dans les locaux des Maires annexes de « L'Aubarède » et de « Mougins le Haut »

## AVIS ADMINISTRATIFS

COMMUNE DE LE CANNET (ALPES-MARITIMES)

### APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU POS

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> février 2016, le conseil municipal a approuvé la modification du plan d'occupation des sols pour supprimer l'emplacement réservé n°130. Cette délibération est affichée en mairie depuis le 2 mars 2016, pendant 1 mois, soit jusqu'au 2 avril 2016.

Elle est consultable, ainsi que le dossier qui lui est annexé, en mairie de Le Cannet service de l'urbanisme - 24, boulevard Sadi-Carnot, de 8h30 à 13h00

**AVIS**

Monsieur le Maire de la commune de Cailles informe que par délibération du vendredi 22 janvier 2016, le Conseil Municipal a approuvé la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune relative à la réinstallation du téléski de liaison en zone NSK.

La délibération et son annexe sont disponibles en Mairie de Cailles ainsi qu'en Préfecture des Alpes Maritimes à Nice aux heures habituelles d'ouverture au public.

La délibération d'approbation sera en outre affichée en mairie pour une période d'un mois à compter de la présente publication

Fait à Cailles, le 3 mars 2016  
Monsieur le Maire, Yves FUNEL

## PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

**AVIS**  
COMMUNE DE VENCE

### PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

L'établissement de la modification n°1 du plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles de mouvements de terrain approuvé le 10 novembre 2005 a été prescrit par arrêté préfectoral du 16 janvier 2016 sur le territoire de la commune de Vençe. La direction départementale des territoires et de la mer est chargée d'instruire et d'élaborer la modification du plan. L'arrêté est consultable en mairie de Vençe, au siège de la métropole Nice Côte d'Azur et à la direction départementale des territoires et de la mer service Eau-Risques / pôles Risques au centre administratif départemental à Nice. Pour toute information concernant l'élaboration de cette modification du PPR, il convient de se rapprocher de la DDTM - pôles Risques, ou de la contacter à partir de son site internet (<http://alpes.alpes-maritimes.gouv.fr/>)

## CONVOICATIONS AUX A.G.



**LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES ALPES-MARITIMES COMMUNIQUE**

L'Assemblée Annuelle statutaire de la Fédération des Chasseurs - 30, Avenue St-Augustin SAMEDI 23 AVRIL 2016 - Palais de l'Europe Avenue Boyer - 06500 MENTON

Au cours de cette Assemblée interviendra le renouvellement partiel du Conseil d'Administration, soit 2 administrateurs.

Peuvent être candidats tous les porteurs d'un permis de chasser valide et validé pour les Alpes-Maritimes pour la saison 2015/2016 et remplissant les conditions statutaires définies à l'article 5.

Toute acte de candidature, suivant modèle établi par la Fédération, doit être déposé par lettre R.A.R au Secrétariat de la Fédération des Chasseurs - 30, Avenue St-Augustin CS 23026 - 06201 NICE CEDEX 3

- Enregistrement de l'acte de réception 20 jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale

Le dossier de candidature est à retirer auprès de la Fédération des Chasseurs (bureaux ouverts du Lundi au Vendredi de 10 H 30 à 12 H 30 ET DE 13 H 30 à 16 H 30, sauf le Vendredi 16 H, Tél. 04.93.83.82.39)

Déroulement de l'Assemblée

De 7 H 30 à 9 H 00 : Opérations de vote pour le renouvellement partiel du Conseil d'Administration

9 H 00 : ouverture des travaux de l'Assemblée suivie de

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2015
2. Rapport moral par Monsieur BAUDIN, Président
3. Rapport d'activités par Monsieur CAUJOLLE, Secrétaire Général
4. Interventions :
  - Commission engleiers
  - Commission lièvres
  - Commission oiseaux migrateurs
  - Commission des galliformes de montagne
5. Rapport financier par Monsieur SOLLIER, Trésorier
6. Rapport de Monsieur ARTUSO Commissaire aux comptes
7. Vote des résolutions financières et des modifications statutaires et autres
8. Questions diverses avec intervention des congressistes
9. Annonce des résultats des votes
10. Clôture des travaux
11. Remise des médailles

13 H 00 : COCTAIL

Seront admis à participer, tous les chasseurs sur présentation de leur permis de chasser valide et validé pour la saison 2015/2016 et les adhérents territoriaux à jour de leur cotisation 2015/2016.

Tous les mandataires doivent avoir déposé leurs droits de vote au siège de la Fédération au plus tard le 1<sup>er</sup> Avril 2016 (cachet de la poste faisant foi)

Le Président Fédéral, Bernard BAUDIN

Conformément à l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication (NORM : MCCE1327120A) le prix de la ligne de référence des annonces légales, tel que défini à l'article premier, est fixé pour l'année 2016 au tarif de base de 4,15 € HT pour les Alpes-Maritimes.

« La reproduction ou l'utilisation, sous quelque forme que ce soit, de nos articles ou informations est interdite. »

**COMMANDE PHOTO**  
nice-matin Var-matin

Photo(s) parue(s) le : .....

Edition de : .....

Localité : ..... N° de la page : .....

Titre de l'article : .....

Adresse :  
Nom : ..... Adresse : .....

Ville : ..... CP : ..... Tél. : .....

Email : .....

Règlement à joindre à votre commande par chèque bancaire à l'ordre de " Nice-Matin ", adresse : Nice-Matin, Service Iconographie, 214, boulevard du Mercantour, 06290 Nice Cedex 3. Tél 04 93 18 27 24 - [iconographie@nicematin.fr](mailto:iconographie@nicematin.fr)

Avertissement : les photos faisant l'objet du présent bon de commande sont vendues à usage exclusivement privé. Elles ne peuvent faire l'objet d'aucune reproduction commerciale ou représentation publique.

<b>Format 11/15 cm</b> La photo du journal T.T.C. <b>3€</b>	Nombre	MONTANT
<b>Format 15/21 cm</b> La photo du journal T.T.C. <b>7€</b>	Nombre	MONTANT
<b>Format 21/28 cm</b> La photo du journal T.T.C. <b>10€</b>	Nombre	MONTANT
<b>Format 30/45 cm</b> La photo du journal T.T.C. <b>22€</b>	Nombre	MONTANT
<b>Format 60/75 cm</b> La photo du journal T.T.C. <b>35€</b>	Nombre	MONTANT
<b>Format 75/90 cm</b> Vos adhésifs la photo T.T.C. <b>38€</b>	Nombre	MONTANT
<b>Format 90/120 cm</b> Vos adhésifs la photo T.T.C. <b>48€</b>	Nombre	MONTANT
<b>TOTAL COMMANDE</b>	Nombre	MONTANT

**GROUPES nice-matin**

## ANNONCES LEGALES

**EUROSUD COMMUNICATION**

Pour vous accompagner dans vos publications  
Tél. 04 93 18 71 49  
[legales@nicematin.fr](http://legales@nicematin.fr)

020678



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Nice, le 29/05/2015

Direction Départementale des Territoires  
et de la Mer des Alpes-Maritimes

Service Eau – Risques

Affaire suivie par : Olivier Castillon

☎ : 04.93.72.74.18

✉ [olivier.castillon@alpes-maritimes.gouv.fr](mailto:olivier.castillon@alpes-maritimes.gouv.fr)

📁: Olivier\PPR Vence\Prescription

Le Directeur Départemental des Territoires et  
de la Mer des Alpes-Maritimes

à

Monsieur le directeur d'Eurosud  
Service annonces officielles  
208 route de Grenoble BP 231  
06287 Nice cedex 3

Objet : Prescription de la modification n°1 du plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPR) de mouvements de terrain sur la commune de Vence.

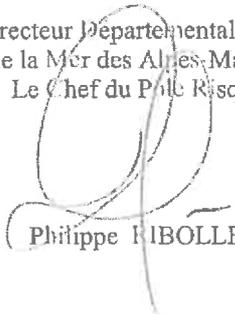
Réf. :

PJ : 1 avis de publicité

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir insérer l'avis ci-joint dans la rubrique « annonces légales » du journal NICE MATIN.

Jc vous saurais gré de bien vouloir m'adresser ensuite, dans les meilleurs délais, avec la note de frais, un exemplaire du journal contenant l'insertion précitée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires  
et de la Mer des Alpes-Maritimes,  
Le Chef du Pôle Risques

  
Philippe RIBOLLET

# AVIS

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

-----  
COMMUNE DE VENCE

## PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

L'établissement de la modification n°1 du plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles de mouvements de terrain a été prescrit par arrêté préfectoral du 28 mai 2015 sur le territoire de la commune de Vence.

La direction départementale des territoires et de la mer est chargée d'instruire et d'élaborer la modification du plan.

L'arrêté est consultable en mairie de Vence, au siège de la métropole Nice côte d'azur et à la direction départementale des territoires et de la mer – service Eau-Risques / pôle Risques - au centre administratif départemental à Nice.

Pour toute information concernant l'élaboration de cette modification du PPR, il convient de se rapprocher de la DDTM - pôle Risques, ou de la contacter à partir de son site internet (<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/>).

## AVIS DE PROCÉDURE FORMALISÉE



### AVIS DE MARCHÉ SOUS APPEL D'OFFRES OUVERT

Fournitures matérielles et outillages techniques (CTM).  
Directive 2004/18/CE.  
Section I : Pouvoir adjudicateur  
1.) Nom, adresse et point(s) de contact : Ville de Carros, 2 rue de l'église, à l'attention de Christine MARTINEZ, pour le pouvoir adjudicateur, par et pour délégation du maire, F-06510 Carros Tél. (+33) 4 92 08 44 89 E-mail: commande-publique.direction@ville-carros.fr

Adresses Internet :  
Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.ville-carros.fr>

### II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation : Fournitures. Achat.

Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services : centre technique municipal route de la grave, 06510 Carros Code NUTS FR823

### II.1.3) Information sur le marché public, l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique : L'avis concerne un marché public.

### II.1.4) Information sur l'accord-cadre :

### II.1.5) Description succincte du marché ou de l'acquisition des acquisitions : fournitures, matériels et outillages techniques (CTM).

### II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) : 44192000, 44512000, 44500000, 44318000, 31600000.

### II.1.7) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) : Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

### II.1.8) Lots : Division en lots : Oui

Il est possible de soumettre des offres pour : un ou plusieurs lots.

### II.1.9) Variantes : Des variantes seront prises en considération : non

### II.2) Quantité ou étendue du marché :

### II.2.1) Quantité ou étendue globale : sans minimum ni maximum, contrat de 12 mois renouvelable 2 fois expressément 12 mois sans pouvoir excéder 36 mois.

### II.2.2) Informations sur les options : Options : non

### II.2.3) Reconduction : Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction ou. Nombre de reconductions éventuelles : 2.

### II.3) Durée du marché ou délai d'exécution : Durée en mois : 12 (à compter de la date d'attribution du marché). Information sur les lots

### Lot n° 1 intitulé : Matériaux, matériels et outillage de maçonnerie

1) Description succincte confère pièces du marché

2) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) 44316000

3) Quantité ou étendue

4) Durée du marché ou dates de début/d'achèvement. Durée en mois : 12 (à compter de la date d'attribution du marché)

5) Information complémentaires sur les lots. 12 mois reconductibles expressément 2 fois 12 mois soit 36 mois maximum Sans minimum ni maximum

### Lot n° 2 intitulé : Outillage espaces verts

1) Description succincte confère pièces du marché

2) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) 44512000

3) Quantité ou étendue

4) Durée du marché ou dates de début/d'achèvement. Durée en mois : 12 (à compter de la date d'attribution du marché)

5) Information complémentaires sur les lots. 12 mois reconductibles expressément 2 fois 12 mois soit 36 mois maximum Sans minimum ni maximum

### Lot n° 3 intitulé : Matériaux, matériels et outillage d'électricité

1) Description succincte confère pièces du marché

2) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) 44318000

3) Quantité ou étendue

4) Durée du marché ou dates de début/d'achèvement. Durée en mois : 12 (à compter de la date d'attribution du marché)

5) Information complémentaires sur les lots. 12 mois reconductibles expressément 2 fois 12 mois soit 36 mois maximum Sans minimum ni maximum

### Lot n° 4 intitulé : Matériaux, matériels et outillage de serrurerie et de métallerie

1) Description succincte confère pièces du marché

2) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) 44500000

3) Quantité ou étendue

4) Durée du marché ou dates de début/d'achèvement. Durée en mois : 12 (à compter de la date d'attribution du marché)

5) Information complémentaires sur les lots. 12 mois reconductibles expressément 2 fois 12 mois soit 36 mois maximum Sans minimum ni maximum

### Lot n° 5 intitulé : Quincaillerie générale

1) Description succincte confère pièces du marché

2) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) 44316000

3) Quantité ou étendue

4) Durée du marché ou dates de début/d'achèvement. Durée en mois : 12 (à compter de la date d'attribution du marché)

5) Information complémentaires sur les lots. 12 mois reconductibles expressément 2 fois 12 mois soit 36 mois maximum Sans minimum ni maximum

### Lot n° 6 intitulé : Matériaux, matériels et outillage d'électricité

1) Description succincte confère pièces du marché

2) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) 44318000

3) Quantité ou étendue

4) Durée du marché ou dates de début/d'achèvement. Durée en mois : 12 (à compter de la date d'attribution du marché)

5) Information complémentaires sur les lots. 12 mois reconductibles expressément 2 fois 12 mois soit 36 mois maximum Sans minimum ni maximum

### Lot n° 7 intitulé : Matériaux, matériels et outillage de plomberie

1) Description succincte confère pièces du marché

2) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) 44115210

3) Quantité ou étendue

4) Durée du marché ou dates de début/d'achèvement. Durée en mois : 12 (à compter de la date d'attribution du marché)

5) Information complémentaires sur les lots. 12 mois reconductibles expressément 2 fois 12 mois soit 36 mois maximum Sans minimum ni maximum

### Lot n° 8 intitulé : Pièces détachées et consommables pour machines-outils

1) Description succincte confère pièces du marché

2) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) 42670000

3) Quantité ou étendue

4) Durée du marché ou dates de début/d'achèvement. Durée en mois : 12 (à compter de la date d'attribution du marché)

5) Information complémentaires sur les lots. 12 mois reconductibles expressément 2 fois 12 mois soit 36 mois maximum Sans minimum ni maximum

### Lot n° 9 intitulé : Matériaux, matériels et outillage de peinture

1) Description succincte confère pièces du marché

2) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) 44800000

3) Quantité ou étendue

4) Durée du marché ou dates de début/d'achèvement. Durée en mois : 12 (à compter de la date d'attribution du marché)

5) Information complémentaires sur les lots. 12 mois reconductibles expressément 2 fois 12 mois soit 36 mois maximum Sans minimum ni maximum

### Lot n° 10 intitulé : Matériaux, matériels et outillage de mécanique automobile

1) Description succincte confère pièces du marché

2) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) 34320000

3) Quantité ou étendue

4) Durée du marché ou dates de début/d'achèvement. Durée en mois : 12 (à compter de la date d'attribution du marché)

5) Information complémentaires sur les lots. 12 mois reconductibles expressément 2 fois 12 mois soit 36 mois maximum Sans minimum ni maximum

### II.2) Conditions de participation

### II.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession : Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : conformes aux dispositions du Code des marchés et aux pièces constitutives du DCE

### II.2.2) Capacité économique et financière : Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : conformes aux dispositions du Code des marchés et aux pièces constitutives du DCE

### II.2.3) Capacité technique : Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : conformes aux dispositions du Code des marchés et aux pièces constitutives du DCE

### II.2.4) Informations sur les marchés réservés :

### II.3) Conditions propres aux marchés de services

### II.3.1) Information relative à la profession : La profession est réservée à une profession particulière : non

### II.3.2) Membres du personnel responsables de l'exécution de

2) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) 16180000

3) Quantité ou étendue

4) Durée du marché ou dates de début/d'achèvement. Durée en mois : 12 (à compter de la date d'attribution du marché)

5) Information complémentaires sur les lots. 12 mois reconductibles expressément 2 fois 12 mois soit 36 mois maximum Sans minimum ni maximum

### Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

### III.1) Conditions relatives au contrat

### III.1.1) Cautionnement et garanties exigées : Conformes aux dispositions du Code des marchés et aux pièces constitutives du DCE

### III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Conformes aux dispositions du Code des marchés et aux pièces constitutives du DCE

### III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaires du marché : Conformes aux dispositions du Code des marchés et aux pièces constitutives du DCE

### III.1.4) Autres conditions particulières : L'exécution du marché est soumise à des conditions particulières : non

### III.2) Conditions de participation

### III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession : Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : conformes aux dispositions du Code des marchés et aux pièces constitutives du DCE

### III.2.2) Capacité économique et financière : Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : conformes aux dispositions du Code des marchés et aux pièces constitutives du DCE

### III.2.3) Capacité technique : Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : conformes aux dispositions du Code des marchés et aux pièces constitutives du DCE

### III.2.4) Informations sur les marchés réservés :

### III.3) Conditions propres aux marchés de services

### III.3.1) Information relative à la profession : La profession est réservée à une profession particulière : non

### III.3.2) Membres du personnel responsables de l'exécution de

2) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) 16180000

3) Quantité ou étendue

4) Durée du marché ou dates de début/d'achèvement. Durée en mois : 12 (à compter de la date d'attribution du marché)

5) Information complémentaires sur les lots. 12 mois reconductibles expressément 2 fois 12 mois soit 36 mois maximum Sans minimum ni maximum

### Section IV : Procédure

### IV.1) TYPE DE PROCÉDURE

### IV.1.1) Type de procédure : Ouverte

### IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :

### IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :

### IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION

### IV.2.1) Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier ou encore dans le document descriptif

### IV.2.2) Enchère électronique : Une enchère électronique sera effectuée : non

### IV.3) Renseignements d'ordre administratif

### IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : 2015-05-31D05

### IV.3.2) Publication(s) antérieures(s) concernant le même marché : Publication(s) antérieures(s) concernant le même marché : Non

### IV.3.3) Conditions d'attribution du cahier des charges et de documents complémentaires ou de document descriptif : sur site [www.marches-securites.fr](http://www.marches-securites.fr)

### IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : Le mercredi 22 juillet 2015 - 12:00

### IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :

### IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Langue(s) officielle(s) de l'UE : français

### IV.3.7) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : Durée en jours : 120 (à compter de la date limite de réception des offres)

### IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres :

### Section VI : Renseignements complémentaires

### VI.1) Renouvellement :

### VI.2) Information sur les fonds de l'Union européenne :

### VI.3) Informations complémentaires : Date d'envoi du présent avis au JAL JOUE et au BOAMP : lundi 11 juin 2015

### VI.4) Procédures de recours

### VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours : Tribunal d'instance de Nice

### VI.4.2) Introduction des recours :

### VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours :

### VI.5) Date d'envoi du présent avis : Lundi 11 juin 2015

# Annonces légales

## VIE DES SOCIÉTÉS

**E-COPIER**  
S.A.R.L. unipersonnelle au capital de 1.000 €  
18, chemin des Chênes Blancs, 06300 Nice  
491047882 R.C.S. Nice

**AVIS**  
Par décision du gérant en date du 1<sup>er</sup> mai 2015 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 561, route de Trets, La Real des Arènes, 63910 Pourrières à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015.  
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Draguignan et sera rattachée du registre du commerce et des sociétés de Nice